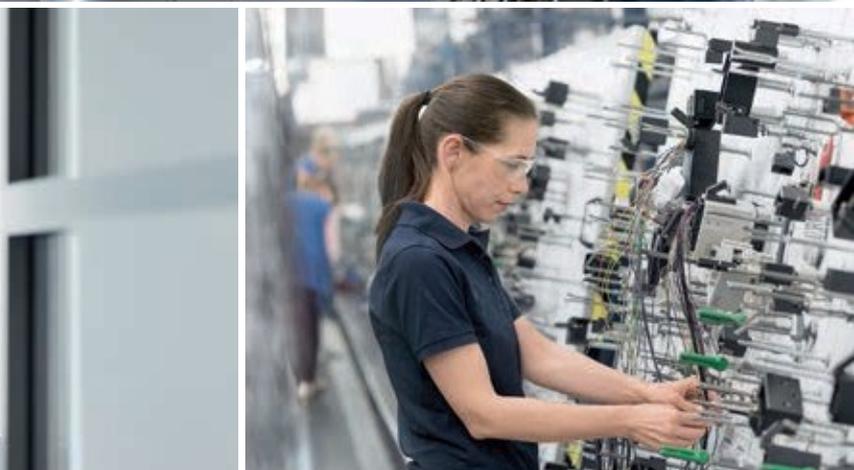
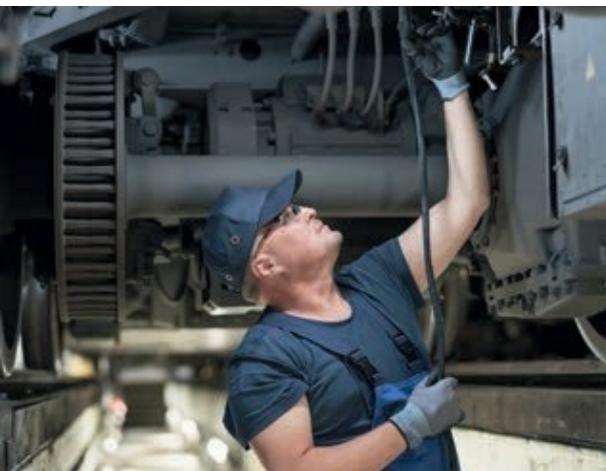


Code de conduite Fournisseurs



CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS

En tant qu'entreprise technologique mondiale permettant un avenir plus sûr, plus vert et plus connecté, il est essentiel pour les valeurs de HellermannTyton d'agir de manière responsable, de se conformer à toutes les lois et réglementations applicables, de respecter les droits de l'homme et l'environnement, et de toujours faire ce qu'il faut, de la bonne manière. HellermannTyton s'attend à ce que ces mêmes valeurs s'appliquent à tous ses fournisseurs.

Le Code de conduite des fournisseurs de HellermannTyton ("Code") est un élément clé de nos efforts en matière d'approvisionnement responsable et définit les attentes essentielles pour garantir que les fournisseurs de HellermannTyton sont éthiques, conformes et dignes de confiance. Ce Code reflète les lois applicables, en particulier les lois sur la diligence raisonnable dans la chaîne d'approvisionnement, et les normes internationales largement acceptées.

Face aux défis mondiaux, il est essentiel que chaque fournisseur de HellermannTyton comprenne et respecte les principes énoncés dans ce Code. HellermannTyton s'engage à opérer de manière socialement responsable et attend de ses fournisseurs, tout au long de la chaîne d'approvisionnement, qu'ils fournissent des services, des produits et des matériaux provenant de sources socialement responsables. HellermannTyton attend de ses fournisseurs qu'ils fassent preuve de transparence sur l'ensemble de leur chaîne d'approvisionnement afin de démontrer leur engagement en faveur d'un approvisionnement responsable.

Nous attendons de vous, en tant que fournisseur de HellermannTyton, que vous veilliez à ce que les principes de ce Code soient respectés par tous les fournisseurs de votre propre chaîne d'approvisionnement. Ce Code fait partie intégrante de tout contrat d'achat de biens ou de services par HellermannTyton auprès d'un fournisseur.

Nous vous remercions pour votre partenariat et votre coopération.

SOCIAL

HellermannTyton est guidé par des normes internationales, telles que les exigences de l'Organisation internationale du travail (" OIT "), et attend de ses fournisseurs qu'ils adhèrent aux normes de l'OIT. Plus précisément, HellermannTyton exige de ses fournisseurs qu'ils appliquent les principes suivants à tous les travailleurs, y compris les travailleurs temporaires, migrants, étudiants, contractuels, employés directs et tout autre type de travailleur ("travailleurs") :

1. Soutien à un lieu de travail sûr et sain

La santé et la sécurité au travail sont des valeurs fondamentales de HellermannTyton qui s'étendent aux lieux de travail et aux travailleurs de ses fournisseurs. Ainsi, les fournisseurs s'engagent à respecter l'ensemble des lois, réglementations, normes et politiques en matière de santé et de sécurité au travail sur l'ensemble de leurs lieux de travail.

Les fournisseurs acceptent également d'évaluer et d'atténuer les risques d'incidents sur le lieu de travail ou les risques pour la santé liés au travail, notamment en raison (1) des normes de sécurité, des machines, des équipements, de la maintenance ou des installations ; (2) de l'exposition à des substances, telles que des substances chimiques ou biologiques ; et (3) des risques ergonomiques ou des accidents du travail.

Les fournisseurs s'engagent à ne tolérer aucune violence ou arme sur le lieu de travail et à interdire à tout travailleur de travailler sous l'influence de l'alcool, de drogues ou de médicaments susceptibles de diminuer la capacité des travailleurs à effectuer leur travail en toute sécurité. Lorsque les fournisseurs hébergent des travailleurs, ils doivent se conformer à toutes les réglementations locales en matière de santé et de sécurité au travail et veiller à ce que les travailleurs disposent d'installations sanitaires et d'équipements sûrs et hygiéniques. Les travailleurs ne doivent faire l'objet d'aucun traitement dur ou inhumain, quel qu'il soit, y compris, mais sans s'y limiter, les châtiments corporels, la coercition mentale ou physique, les abus verbaux, les abus sexuels ou la menace de tels abus. Les fournisseurs ne doivent pas engager ou utiliser des forces de sécurité publiques ou privées pour la protection des projets des fournisseurs sans une supervision et une formation appropriées afin d'éviter la torture, les traitements cruels, inhumains ou dégradants, les risques pour la vie et l'intégrité physique, ou l'atteinte à la liberté d'association.

2. Droits de l'Homme

Les fournisseurs acceptent de se conformer, dans tous leurs lieux d'activité, aux lois applicables en matière de droits de l'homme, y compris celles relatives à l'esclavage et au trafic d'êtres humains, ainsi qu'aux lois applicables en matière de diligence raisonnable dans la chaîne d'approvisionnement. En outre, ni les fournisseurs de HellermannTyton ni leurs propres fournisseurs n'utiliseront ou ne toléreront le travail forcé ou involontaire, y compris l'esclavage et le trafic d'êtres humains, les pratiques apparentées à l'esclavage ou d'autres formes d'oppression sur le lieu de travail, ou tout type de travail des enfants qui ne respecte pas les conventions 182 (interdisant les pires formes de travail des enfants) et 138 (fixant des normes relatives à l'âge minimum d'admission à l'emploi) de l'OIT.

Les fournisseurs s'engagent à ne pas facturer à leurs travailleurs des frais excessifs liés au recrutement, à l'hébergement ou au voyage (en particulier dans le cadre de la migration transfrontalière). Les fournisseurs s'engagent à ne pas confisquer les documents d'identité ou les passeports de leurs travailleurs.

3. Salaires, avantages et heures de travail

Les fournisseurs se conformeront aux lois locales sur les salaires minimums, les heures de travail et les conditions de travail, et accorderont à leurs employés des périodes de repos raisonnables et des congés en cas de maladie ou d'urgence. HellermannTyton encourage les fournisseurs à verser à leurs employés un salaire décent, c'est-à-dire un salaire suffisant pour maintenir un niveau de vie normal.

4. Liberté d'association

Les fournisseurs protègent la liberté d'association, la liberté de grève et le droit de négociation collective pour tous leurs travailleurs dans la mesure où la législation locale le permet. Les travailleurs et/ou leurs représentants doivent pouvoir adhérer à des associations et s'y engager activement, communiquer ouvertement et partager leurs idées et leurs préoccupations avec la direction en ce qui concerne les conditions de travail et les pratiques de gestion, sans crainte de discrimination, de représailles, d'intimidation ou de harcèlement.

5. Diversité et non-discrimination

Les fournisseurs s'engagent à promouvoir la diversité, l'équité et l'inclusion à tous les niveaux de leur personnel et de leur chaîne d'approvisionnement. Les fournisseurs s'engagent également à ne pas pratiquer de discrimination fondée sur la race, la couleur, la religion ou les croyances, les opinions politiques, le sexe, l'âge, l'origine sociale ou nationale, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'état civil, le statut de vétéran, l'état de santé ou le handicap, ou toute autre caractéristique protégée par la loi. Les fournisseurs s'engagent également à protéger les droits des groupes vulnérables au sein de leur chaîne d'approvisionnement.

ENVIRONNEMENT

1. Gestion de l'environnement

Les fournisseurs s'engagent à disposer d'un système de gestion environnementale conforme à l'ensemble des lois, conventions, réglementations et normes locales, nationales et internationales applicables, y compris les lois applicables en matière de diligence raisonnable dans la chaîne d'approvisionnement, afin de garantir à toutes les parties prenantes que l'impact de leurs activités sur l'environnement est mesuré et contrôlé en vue de toute amélioration nécessaire. Les systèmes de gestion des fournisseurs doivent continuellement évaluer et chercher à réduire l'impact négatif de leurs installations et de leurs produits sur l'environnement et sur les communautés dans lesquelles ils opèrent.

2. Respect et protection de l'environnement

Les fournisseurs acceptent de rejoindre HellermannTyton dans son engagement pour la protection de la santé humaine, des ressources naturelles, du bien-être des animaux et de l'environnement mondial, non seulement en respectant la loi, mais aussi en intégrant des pratiques environnementales saines dans leurs décisions commerciales. Les fournisseurs ne doivent pas s'engager dans des actes constituant ou aidant à l'expulsion illégale ou à la prise illégale de terres ou d'autres biens, tels que les forêts ou l'eau.

3. Réduction de l'impact environnemental

Les fournisseurs s'engagent à préserver les ressources naturelles et à recycler les matériaux à chaque étape du cycle de vie du produit. Les fournisseurs s'engagent à ne pas provoquer de changements nuisibles dans les sols, de pollution ou d'émissions (air et bruit). Les fournisseurs s'engagent également à soutenir l'élimination des matériaux et des méthodes qui présentent des risques pour l'environnement et la santé (ou des dangers) et à s'efforcer de réduire l'impact de leurs activités et de celles de leurs propres fournisseurs sur l'environnement.

Les systèmes environnementaux des fournisseurs doivent réduire l'impact sur l'environnement dans les domaines suivants

- Production et élimination des déchets
- Émissions de gaz à effet de serre (champ d'application 1, champ d'application 2 et champ d'application 3)
- Énergie renouvelable
- Qualité de l'eau et consommation
- Impact sur la biodiversité

Sur demande, les fournisseurs doivent fournir à HellermannTyton des données démontrant la réduction de l'impact sur l'environnement, y compris dans chacun des domaines susmentionnés.

4. Approvisionnement responsable

HellermannTyton s'engage à opérer de manière socialement responsable et attend de ses fournisseurs, tout au long de la chaîne d'approvisionnement, qu'ils fournissent des produits, des matériaux et des services provenant de sources socialement responsables. Les préoccupations croissantes concernant les violations des droits de l'homme et le travail des enfants, par exemple, dans l'extraction des minerais, ont mis en évidence la nécessité d'une diligence raisonnable dans l'approvisionnement responsable de tous les minerais.

Les fournisseurs s'engagent à s'approvisionner de manière responsable, y compris pour les matières premières, et à respecter les réglementations qui peuvent s'appliquer à leur activité en ce qui concerne l'exploitation et le commerce de minerais provenant de zones touchées par des conflits et à haut risque, telles que la République démocratique du Congo et les pays limitrophes.

En outre, les fournisseurs s'engagent à assurer la transparence de l'ensemble de leur chaîne d'approvisionnement afin de prouver qu'ils s'approvisionnent de manière responsable en produits, matériaux et services et qu'ils respectent l'ensemble des lois et réglementations applicables.

GOVERNANCE ET CONFORMITÉ

1. Lois, règlements et politiques applicables

Les fournisseurs sont tenus de se conformer à toutes les lois, réglementations et politiques de HellermannTyton qui s'appliquent à leur secteur d'activité, quel que soit l'endroit où ils exercent leurs activités. Les fournisseurs sont encouragés à aligner leurs activités de développement durable sur les objectifs de développement durable ("ODD").

2. Éviter les conflits d'intérêts

Les fournisseurs prendront des mesures pour éviter tout conflit d'intérêts réel ou potentiel avec un travailleur de HellermannTyton qui affecterait la capacité du travailleur à prendre des décisions impartiales chez HellermannTyton, et le divulgueront rapidement à HellermannTyton.

Un conflit d'intérêts peut exister lorsqu'une personne avec laquelle un employé de HellermannTyton a une relation personnelle travaille pour une société qui est un fournisseur ou en est propriétaire. Les "relations personnelles" comprennent, sans s'y limiter, les personnes suivantes (i) la famille immédiate tels que les conjoints, partenaires, enfants ou parents (ii) les membres de la famille élargie, tels que les tantes, les oncles, les cousins, les nièces ou les neveux ; ou (iii) d'autres relations étroites (par exemple, professionnelles, financières ou amoureuses). Un conflit d'intérêts peut également exister si un employé de HellermannTyton a un emploi extérieur ou une participation dans un fournisseur. L'expression "emploi extérieur" comprend, sans s'y limiter, les fonctions de travailleur, de consultant, d'entrepreneur indépendant ou de bénévole. La "propriété d'entreprise" est définie comme la possession d'un intérêt financier important dans une société.

3. Éviter les cadeaux et les divertissements inappropriés

Tous les travailleurs de HellermannTyton doivent respecter les politiques de HellermannTyton, y compris sa politique de lutte contre la corruption, les cadeaux et les divertissements. Si les fournisseurs offrent des cadeaux ou des divertissements aux employés de HellermannTyton, ils doivent (i) ne jamais être offerts en espèces, équivalents d'espèces, chèques, cartes-cadeaux ou chèques-cadeaux ; (ii) être peu fréquents, modestes et non somptueux ; (iii) être offerts librement sans aucune pression pour influencer le résultat d'une transaction ; (iv) avoir un objectif commercial approprié pour HellermannTyton ; et (v) nécessiter l'approbation préalable du service juridique et de la conformité de HellermannTyton.

Les fournisseurs acceptent de demander aux travailleurs de HellermannTyton s'ils respectent les politiques de HellermannTyton avant d'offrir des cadeaux ou des divertissements à un travailleur de HellermannTyton.

4. Lutte contre la corruption

Les fournisseurs acceptent de se conformer à toutes les lois anti-corruption applicables, y compris, mais sans s'y limiter, la loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger (Foreign Corrupt Practices Act) et la loi britannique sur la corruption (Bribery Act). Ni les fournisseurs de HellermannTyton, ni aucun de leurs propres fournisseurs, sous-traitants ou agents, ni aucune personne agissant en leur nom, ne sollicitera, n'acceptera ou ne tentera d'accepter, ni ne donnera ou ne tentera de donner, directement ou indirectement, un pot-de-vin, une commission occulte ou toute autre chose de valeur visant à influencer de manière inappropriée les décisions des fonctionnaires ou des partenaires commerciaux, tels que les clients ou les fournisseurs. Les fournisseurs s'engagent à mettre en place des procédures raisonnables pour informer et former leurs travailleurs afin de promouvoir le respect de ces lois.

5. Concurrence loyale

Tout le monde profite de marchés équitables, libres et ouverts, et HellermannTyton s'efforce de surpasser ses concurrents de manière équitable et honnête. Les fournisseurs acceptent de se livrer à une concurrence strictement fondée sur les mérites de leurs produits et services et ne tentent pas de restreindre ou de limiter le commerce en violation des lois antitrust ou des lois sur la concurrence en vigueur.

6. Respect des restrictions et contrôles commerciaux

Les fournisseurs acceptent de se conformer aux lois et réglementations applicables en matière de commerce mondial et de sanctions, y compris, mais sans s'y limiter, (i) obtenir tous les permis, licences et/ou autorisations requis avant l'importation, l'exportation, la réexportation ou le transfert de biens ou de technologies contrôlés ; (ii) interdire les exportations, réexportations ou transferts vers des pays sanctionnés ; (iii) interdire les importations en provenance d'un pays sanctionné ou les transactions portant sur des biens originaires d'un tel pays ; et (iv) interdire toute transaction commerciale ou autre, directe ou indirecte, impliquant un pays sanctionné ou une partie soumise à des restrictions, ou toute autre transaction avec un tel pays.

7. Vie privée et protection des données

HellermannTyton et ses fournisseurs sont chacun responsables du respect de toutes les lois applicables en matière de confidentialité et de protection des données, et de la garantie de la conformité par le biais d'un programme de confidentialité des données. Sauf accord contraire, HellermannTyton est le contrôleur des données à caractère personnel traitées pour le compte de HellermannTyton dans le cadre des engagements des fournisseurs. Si et dans la mesure où les fournisseurs sont tenus de traiter des données à caractère personnel dans le cadre de la fourniture de biens ou de services, ils reconnaissent et acceptent qu'ils doivent :

- traiter les données personnelles uniquement sur instructions écrites et documentées de HellermannTyton ;
- mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour assurer un niveau de sécurité approprié au risque présenté par le traitement ;
- s'assurer que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel se sont engagées à respecter la confidentialité ;
- ne vendre pas les données personnelles traitées dans le cadre de leur engagement avec HellermannTyton, et ne partagent les données par la suite, ou n'engagent des sous-traitants, qu'avec l'autorisation spécifique ou générale de HellermannTyton, auquel cas les fournisseurs engagent ces sous-traitants dans des conditions substantiellement similaires à celles énoncées dans la présente section ;
- mettre en place des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour aider HellermannTyton à répondre aux demandes des personnes concernées ;
- aider HellermannTyton à se conformer aux obligations de HellermannTyton en ce qui concerne, le cas échéant, les évaluations d'impact sur la protection des données (y compris la gestion des risques et le respect de la vie privée dès la conception/par défaut), la gestion des violations de données, y compris les notifications aux autorités de contrôle compétentes, et toute communication connexe avec les personnes concernées ;
- à la discrétion de HellermannTyton, supprimer ou renvoyer toutes les données à caractère personnel à HellermannTyton après la fin de la prestation des services de traitement, sauf si la loi exige de conserver des copies des données à caractère personnel ;
- mettre à la disposition de HellermannTyton toutes les informations nécessaires pour démontrer le respect de ses obligations en vertu de la législation applicable en matière de protection des données, y compris l'autorisation et la contribution à des audits relatifs au traitement des données à caractère personnel par les fournisseurs ;
- lorsque HellermannTyton ou la loi applicable l'exigent, appliquer des mesures contractuelles appropriées en concluant un accord écrit contraignant pour refléter et compléter les dispositions de la présente section ; et
- notifier à HellermannTyton toute violation de données à caractère personnel dans les meilleurs délais, coopérer et contribuer aux mesures d'atténuation. La notification doit être accompagnée de toute documentation pertinente afin de permettre à HellermannTyton, le cas échéant, d'informer l'autorité de contrôle des données appropriée.

8. Qualité des produits, sécurité des produits et pièces de contrefaçon

Les fournisseurs doivent s'assurer que leurs produits répondent à toutes les normes de qualité applicables et qu'ils mettent en place des normes de qualité et des processus d'assurance pour identifier les défauts potentiels, mettre en œuvre des actions correctives et faciliter la livraison d'un produit qui répond ou dépasse les exigences applicables, y compris, mais sans s'y limiter, toutes les normes de sécurité applicables. Les fournisseurs doivent élaborer, mettre en œuvre et maintenir des processus adéquats pour détecter les pièces et matériaux contrefaits.

9. La prise de parole et la lutte contre les représailles

HellermannTyton compte sur ses fournisseurs pour qu'ils s'expriment si quelque chose leur semble contraire à l'éthique ou semble enfreindre le présent Code, le Code de conduite éthique des affaires de HellermannTyton, les politiques de HellermannTyton ou la loi. Nous nous engageons à maintenir une culture où chacun se sent libre de partager ses préoccupations et de s'exprimer sans crainte de représailles.

HellermannTyton encourage ses employés actuels et anciens ainsi que toutes les parties prenantes actuelles et anciennes de HellermannTyton, telles que les fournisseurs, les agents, les sous-traitants, les clients ou toute autre tierce partie, à faire part de leurs préoccupations concernant les questions juridiques et éthiques. L'identification rapide de ces problèmes permet à HellermannTyton de mener une enquête en temps utile et de minimiser les risques potentiels d'atteinte à l'intégrité de l'entreprise en abordant et en atténuant les problèmes. HellermannTyton attend de ses fournisseurs qu'ils coopèrent pleinement à l'enquête ou à l'atténuation de toute préoccupation ou violation potentielle.

HellermannTyton ne tolérera aucune forme de représailles à l'encontre d'une personne ou d'un fournisseur qui dépose une plainte, soulève une préoccupation ou fournit de bonne foi des informations sur une faute réelle ou potentielle.

Les fournisseurs peuvent faire part de leurs préoccupations par différents moyens, par courrier électronique, par téléphone ou lors d'une réunion en personne.

En règle générale, la première personne à contacter en cas de problème est un acheteur de HellermannTyton. Les questions ou préoccupations peuvent également être soulevées auprès d'autres membres de l'équipe de gestion de la chaîne d'approvisionnement de HellermannTyton ou de l'équipe juridique et de conformité de HellermannTyton (joignable à l'adresse ethicsandcompliance.feedback@aptiv.com).

En outre, les préoccupations peuvent être soulevées par voie électronique via l'Aptiv Drive Line - notre ligne d'assistance éthique - à l'adresse driveline.aptiv.com ; et les fournisseurs ont la possibilité de le faire de manière anonyme.

10. Processus de gestion

Les fournisseurs s'engagent à mettre en place des processus de gestion afin de

- a. S'assurer que la direction est responsable de la conformité, qu'elle effectue des audits par rapport au présent Code et à ses accords avec HellermannTyton, et qu'elle respecte les lois et les réglementations qui s'appliquent à ses activités.
- b. Exiger des évaluations des risques et mettre en œuvre des systèmes de gestion des risques qui atténuent les risques liés aux droits de l'homme, à l'environnement, à la santé et à la sécurité, et aux pratiques de travail, ainsi que les risques liés à l'approvisionnement responsable et aux pratiques commerciales légalles.
Les évaluations des risques et les processus de gestion des risques doivent inclure des mesures de diligence raisonnable pour prévenir, atténuer et mettre fin aux risques ou violations identifiés et pour faciliter l'amélioration continue. Les fournisseurs doivent fournir des documents justificatifs à la demande de HellermannTyton.
- c. Assurer une formation régulière pour éduquer les travailleurs au respect des principes du présent code et des lois applicables.
- d. Garantir l'intégrité des rapports et des informations financières conformément aux normes applicables et généralement acceptées.
- e. Prévoir des canaux de communication permettant aux travailleurs de faire part de leurs préoccupations ou de pratiques contraires à l'éthique au sein de l'organisation du fournisseur, notamment en informant les travailleurs et leurs propres fournisseurs de l'existence de la HellermannTyton Drive Line - notre service d'assistance téléphonique en matière d'éthique.
- f. Concevoir et superviser les politiques relatives à la conduite éthique des affaires au sein de leur organisation, notamment les politiques régissant la concurrence loyale, la lutte contre la corruption, les cadeaux et les divertissements, les conflits d'intérêts, la corruption commerciale, la corruption de fonctionnaires, le respect des informations confidentielles et de la propriété intellectuelle, et d'autres encore.
- g. Répercuter les exigences du présent code sur leurs propres fournisseurs et exiger d'eux qu'ils les repercutent sur leur chaîne d'approvisionnement. Les fournisseurs doivent appliquer les mêmes obligations à tous les travailleurs, y compris aux sous-traitants travaillant sur leurs sites de production et aux agences de recrutement.
- h. Promouvoir le bien-être des communautés dans lesquelles elles exercent leurs activités.
- i. Documenter le respect du présent code et conserver cette documentation pendant au moins trois ans.

11. Droit d'audit

HellermannTyton se réserve le droit de vérifier que les fournisseurs respectent le présent Code. Cette vérification peut prendre différentes formes, y compris, mais sans s'y limiter, des documents écrits, des questionnaires, des inspections, des audits sur site, le recours à des experts tiers ou des demandes similaires tout au long de la chaîne d'approvisionnement des fournisseurs.